



Faits saillants
Séance ordinaire du comité exécutif
27 mars 2019

Le comité exécutif a adopté les résolutions suivantes :

Besoins additionnels en
matière de transport
2018-2019

Groupe Renaud

EC-190327-MR-0055

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-TS-0129 visant à renouveler ses contrats avec divers transporteurs pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QU'une mini-fourgonnette supplémentaire est requise pour assurer le transport à l'école primaire Crestview d'un élève ayant des besoins particuliers;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité consultatif du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat avec Groupe Renaud pour la période du 9 janvier 2019 au 30 juin 2022;

N° de véhicule	Capacité (passagers)	Coût 2018-2019
916	6	19 160,72 \$

ET QUE la résolution n° CC-170628-TS-0129 et le contrat soient modifiés pour inclure ce nouveau véhicule.

Adopté à l'unanimité

Besoins additionnels en
matière de transport

Transport Shiro inc.

EC-190327-MR-0056

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170628-TS-0129 visant à renouveler ses contrats avec divers transporteurs pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2022;

ATTENDU QU'une mini-fourgonnette supplémentaire est requise pour assurer le transport de cinq élèves additionnels à l'école Mortimer B. Davis de l'Hôpital général juif;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kalitziakis que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat avec Transport Shiro inc. pour la période du 24 janvier 2019 au 30 juin 2022;

N° de véhicule	Capacité (passagers)	Coût 2018-2019
958	6	15 742,06 \$

ET QUE la résolution n° CC-170628-TS-0129 et le contrat soient modifiés pour inclure ce nouveau véhicule.

Adopté à l'unanimité

Transfert de terrains –
Ville de Mascouche

EC-190327-MR-0057

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-190227-MR-0138, confiant au directeur du Service des ressources matérielles et du transport le mandat d'étudier avec la Ville de Mascouche une offre d'échange de terrains et de conclure une entente pour l'aménagement d'un parc-école et l'utilisation d'une parcelle de terrain par l'école primaire Pinewood;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu avec les représentants de la Ville de Mascouche le 21 mars 2019 pendant laquelle une entente de principe a été discutée;

ATTENDU QUE, pendant la période de préparation des documents nécessaires, la Ville de Mascouche souhaite commencer ses travaux de construction routière au printemps 2019, ce qui requiert l'autorisation de la commission scolaire pour accéder au terrain faisant l'objet d'un transfert;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la Ville de Mascouche à commencer les travaux de construction routière sur le terrain sur lequel est située l'école primaire Pinewood, à condition que l'entente entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Ville de Mascouche soit conclue et signée;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE l'autorisation écrite devant être signée par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Ville de Mascouche reflète l'entente de principe conclue verbalement.

Adopté à l'unanimité